



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 46

Séance du 12 décembre 2022

Le douze décembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 décembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	/
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	LEPICIER René-Marc, titulaire
COSMES	COUÉFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean Sébastien, MANCEAU Laurence, RADE Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JUGÉ Joseph, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	CHANCEREL Philippe, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	CHAMARET Richard, titulaire
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	/
SIMPLÉ	GUILLET Vincent, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	FRANGEUL Raymond, suppléant.
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	BEDOUET Gérard, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), LECOT Gérard (La Chapelle Craonnaise), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), LIVENAIS Norbert (Renazé) ? PENE Loïc (St Aignan S/Roë)

Étaient absents : DEROUET Loïc (Astillé), SORIEUX Vanessa (Brain s/les Marches)), VALLEE Jacky (Chérancé), TISON Hervé (Congrier), HAMARD Benoît (Craon), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Gérard LECOT a donné pouvoir à Dominique GUINEHEUX

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Norbert LIVENAIS a donné pouvoir à Patrick GAUTIER

Loïc PENE a donné pouvoir à Vincent GUILLET

Secrétaire de Séance : Élu M. Dominique COUEFFE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-12/167 – EAU ET ASSAINISSEMENT

TARIFS APPLICABLES AUX PRESTATIONS DE TRAVAUX REALISEES PAR LA REGIE AU 1 ER JANVIER 2023

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 12 décembre 2022

OBJET 2022-12/167 – EAU ET ASSAINISSEMENT

**Tarifs applicables aux prestations de travaux réalisées
par la régie au 1^{er} Janvier 2023**

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Environnement, l'Eau et l'Assainissement, propose au conseil communautaire les tarifs de l'eau potable, des eaux usées et assainissement non collectif à compter de 2023, conformément aux annexes ci-jointes :

- L'Eau Potable : (Annexe 6)
Secteur Régie et Part collectivité pour secteur DSP :
 - **Actualisation des tarifs de l'eau potable (abonnement et m³)**, conformément à l'harmonisation des tarifs avec lissage sur la période 2019-2028 (5^{ème} année du lissage) voté par le conseil communautaire du 08/10/2018, + 25 000 € HT (secteur régie), + 20 000 € HT (secteur DSP) (répartis à 50% sur le prix des abonnements et à 50% sur les prix des m³ d'eau potable)
 - **Actualisation de 7 % de l'ensemble des prix.**
- L'Assainissement Collectif : Toutes les communes (Annexe 7)
 - **Actualisation des tarifs de l'eau traitée (abonnement et m³)**, conformément à l'harmonisation des tarifs avec lissage sur la période 2019-2028 (5^{ème} année du lissage) voté par le conseil communautaire du 8/10/2018, + 46 000 € HT (répartis à 50% sur le prix des abonnements et à 50% sur les prix des m³ d'eau traitée)
 - **Actualisation de 7 % de l'ensemble des prix.**

Tranche de facturation pour l'Assainissement Collectif (*particuliers et industriels*) : Tranche unique

- Assainissement non collectif :
 - **Actualisation des tarifs du SPANC de +2 %** comme précisé dans le tableau suivant :

TARIFS TTC	Examen préalable de la conception	Vérification de l'exécution des travaux	Vérification de fonctionnement et d'entretien	Vérification de fonctionnement et d'entretien « diagnostic vente »
2022	58 €	200 €	100 €	100 €
2023	59 €	204 €	102 €	102 €

**Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 29 novembre 2022,
Après avis favorable du Bureau en date du 5 décembre 2022,**

Le conseil communautaire est invité à :

- ⇒ **VALIDER** les tarifs eau potable secteur Régie et part collectivité du secteur DSP 2023, tels que présentés en Annexe 6, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- ⇒ **VALIDER** les tarifs Assainissement Collectif 2023 tels que présentés en Annexe 7, à compter du 1^{er} janvier 2023,
- ⇒ **VALIDER** les tarifs de l'Assainissement non collectif 2023 tels que présentés dans le tableau ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2023,

⇒ **CHARGER** le Président ou Vice-Président de toutes les démarches afférentes aux présentes décisions.

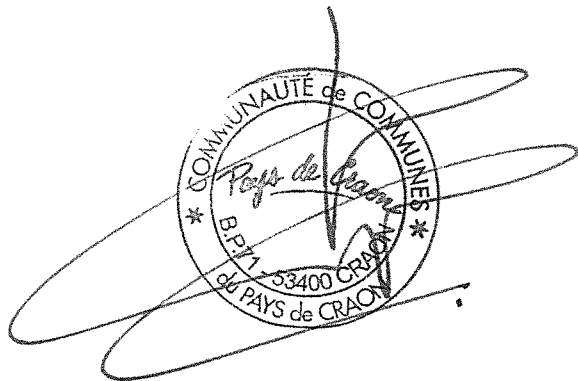
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 16 décembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

053-200048551-20221212-DELIB202212167-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Affichage : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

